

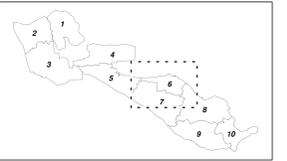
**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

08 10 21  
PREP 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-1  
Règlement graphique

**Plan n°6 - Commune de Saint Martin de Ré**



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global
- Espaces boisés classés
- Linéaire commercial à protéger

Éléments du paysage, sites et secteurs à protéger

- Protection du Patrimoine bâti

Protection du Patrimoine végétal

- Arbre
- Alignement d'arbres
- Haie
- Boisements d'intérêt
- Clos et jardins d'intérêt
- Parcs
- Zones humides

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Sectorielles
- Thématiques

Risques naturels

- Périmètre soumis au risque d'inondation (remontée de nappe)

**Zone urbaine (U)**  
 U0 - Noyaux anciens des centres-bourgs  
 U1 - Extensions denses et semi-denses (compréhension des sous-secteurs U1) et U102 des centres-bourgs  
 U2 - Secteur de densité modérée en continuité du bourg  
 U3 - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg  
 U4 - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics  
 U5 - Secteur d'habitat pavillonnaire  
 U6 - Secteur à vocation touristique (camping/caravanning)  
 U7 - Secteur à vocation touristique (complexes hôtelier/village-vacances)  
 U8 - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

**Zone d'habitat (H)**  
 H1 - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics  
 H2 - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat  
 H3 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques  
 H4 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat  
 H5 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU  
 H6 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

**Zone agricole (A)**  
 A - Secteur à vocation agricole  
 A1 - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espèces remarquables  
 A2 - Secteur à vocation agricole protégée  
 A3 - Secteur à vocation agricole en espèces remarquables

**Zone naturelle (N)**  
 N1 - Secteur naturel  
 N2 - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes  
 N3 - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics  
 N4 - Secteur naturel accueillant les stations d'épuration  
 N5 - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports  
 N6 - Secteur naturel autorisant le regroupement de jardins familiaux  
 N7 - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs  
 N8 - Secteur naturel en espèces remarquables  
 N9 - Secteur naturel à vocation touristique (camping/caravanning)  
 N10 - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôtelier/village-vacances)  
 N11 - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

Número	Désignation	Superficie	Vocation
A6	Rue du Père Ignace	3131.95	Habitat
B6	Avenue de la Plage	30335.14	Habitat
C6	Rue du Général de Gaulle	3474.41	Habitat et Activité

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES

Número	Désignation
Th7	Entrées et traversées de bourg
Th8	Entrées et traversées de bourg
Th16	Paysage: espaces libres protégés
Th19	Paysage: intégration des installations de plage
Th20	Commerces

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
ER-AG	EXTENSION DU CIMETIÈRE	3889.31m²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-BE	CRÉATION D'UN CHEMINEMENT D'OULEX	2844.07m²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-CB	PARC PUBLIC	5279.79m²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-DE	CRÉATION D'UN ACCÈS VIVRE	204.13m²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-RE	AMÉNAGEMENT DU GRANDIÈRE DES GACHETTES	972.87m²	Département Charente-Maritime